

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit  
Le six décembre à dix-huit heures trente,

DATE DE CONVOCATION

27.11.2018

DATE D’AFFICHAGE

12.12.2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	22
Votants	29

N° 74/2018

**OBJET :**

**1) FINANCES**

1-2 Tarifs communaux 2019

Comptabilité principale

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Daniel MOYSAN, Maire de la Commune,

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Michelle Maurice avec procuration à Marine Le Guet
- Jean-Louis Clavé avec procuration à Claude Jézéquel
- Chantal Mammani avec procuration à Michelle Jegaden
- Virginie Lavie avec procuration à Gérard Loreau
- Valérie Duriez avec procuration à Jean Bouedec
- Nadine Quentin Gautier avec procuration Chantal Sévellec
- Joël Le Gall avec procuration Jean-Marie Béroldy

Formant la majorité des membres en exercice.

Virginie Guichaoua a été élue secrétaire de séance.

Excusé : Yves SALLOU, Trésorier

**Assistaient également à la séance :**

Pascal Gérelli, Directeur général des services – Odile Menesguen, Responsable du service Finances - Emilie L'Hostis, chargée de communication - Marina ELY, assistante de direction

Il y a lieu, comme à chaque fin d'année, de procéder au vote des tarifs communaux des divers budgets applicables l'année suivante.

Les propositions de tarifs 2019 de la comptabilité principale figurent dans les documents joints en annexe.

Il est précisé que la Commission Finances s'est réunie le 24 octobre 2018 et a émis un avis favorable à l'unanimité sur les tarifs proposés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve l'ensemble des tarifs 2019 de la comptabilité principale,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

A Crozon, le 10 décembre 2018

Le Maire  
Daniel MOYSAN

Accusé de réception en préfecture  
029-212900427-20181206-74-2018-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2018  
Date de réception préfecture : 11/12/2018



<b>I -SERVICES A LA POPULATION</b>	
<b>CIMETIERE</b>	<b>page</b>
POMPES FUNEBRES MUNICIPALES :	1
CONCESSIONS :	1
COLOMBARIUM	1
SEPULTURES FUNERAIRES :	1
<b>PHOTOCOPIES</b>	<b>1</b>
<b>LOCATION PETITE SONO COMMUNALE :</b>	<b>1</b>
<b>LOCATION SALLES MUNICIPALES</b>	
Associations	2
USAGE COMMERCIAL :	2
USAGE PRIVE	2
LOCATION DE SALLES POUR LES SEMINAIRES	2
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	
ALSH	3
GARDERIE PERI-SCOLAIRE	3
RESTAURATION SCOLAIRE	3
<b>CULTURE</b>	
Animation patrimoine	3
<b>II -MOYENS GENERAUX</b>	
Marché	4
PETITS MARCHES : (Journaliers) CROZON,TAL-AR-GROAS, SAINT HERNOT	4
Autres usages : ml./jour	4
Etalage occasionnel le M2 /jour	4
Manège ou similaire :	4
Caravanes d'habitation à l'occasion fêtes foraines ou autres :	4
CIRQUES : Capacité déclarée sous chapiteau	4
EMPLACEMENTS DE TAXIS : PAR PLACE/AN	4
PARTICIPATION POUR NON REALISATION DE PLACE DE STATIONNEMENT :	4
CAMPING-CAR	5
MARCHES NOCTURNES	5
TOILETTES PUBLIQUES	5
<b>TERRASSES</b>	
CROZON : Prix au m <sup>2</sup> annuel	= 5
MORGAT : Prix au m <sup>2</sup> annuel	5
Saint Herno, Le Fret-, Tal-Ar-Groas -: Prix au m <sup>2</sup> annuel	5
<b>MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL</b>	
Catégorie	5
<b>III -SERVICES TECHNIQUES</b>	
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC JOURNALIER	6
PRESTATIONS TECHNIQUES	6
LOCATION DE MATERIEL POUR LES ETS PUBLICS tarifs horaires :	6
LOCATION DE CHALETS	6
ASSOCIATIONS	7

<b>I -SERVICES A LA POPULATION</b>	
<b>CIMETIERE (arrondi à l'euro)</b>	
<b>POMPES FUNEBRES MUNICIPALES :</b>	<b>2 019,00</b>
Percement fosse simple + Comblement	187,00
Percement fosse double + Comblement	237,00
Percement fosse triple + Comblement	267,00
Percement fosse enfant + Comblement	99,00
Transfert de corps	54,00
Exhumation+Creusement	382,00
Ouverture de caveau + Fermeture	141,00
Mise en reliques	99,00
<b>Caveau provisoire :</b>	
- 60 premiers jours (par jour)	1,60
- au-delà (par jour)	3,20
- droit d'entrée	21,00
- droit de sortie	21,00
*tarifs appliqués par un prestataire extérieur	
<b>CONCESSIONS :</b>	
1 emplacement simple(durée 15 ans) :	151,00
1 emplacements double (durée 15 ans) :	302,00
½ emplacement (durée 15 ans) :	75,00
<b>COLOMBARIUM</b>	
Alvéole durée 15 ans:	378,00
<b>SEPULTURES FUNERAIRES :</b>	
1 emplacement 15 ans	151,00
<b>PHOTOCOPIES</b>	
Reproduction dossier administratifs	
. Recto A4	0,20
. Recto A3	0,40
. Recto-Verso A 4	0,40
. Recto-Verso A 3	0,80
Photocopies administratives uniquement Actes d'état civils gratuité	
Associations communales	
Gratuité jusqu'à 500 exemplaires au-delà :	
. Recto A4 :	0,30
. Recto A3 :	0,60
. Recto-Verso A 4 :	0,50
. Recto-Verso A 3 :	1,00
<b>LOCATION PETITE SONO COMMUNALE :</b>	
La soirée	33,60
La journée	67,10
Caution	250,00

<b>LOCATION SALLES MUNICIPALES</b>	
<b>Gratuit pour les associations crozonnaises</b>	
<b>Associations hors commune</b>	
Une caution destinée à garantir le maintien en bon état des installations sera exigée	
<b>Salle polyvalente rue Nominœ</b>	
Par heure de jour :	14,90
Par heure de nuit à partir de 20 H :	18,80
Par jour de 7 H 30 à 20 H :	90,60
<b>Salles de Tal-Ar-Groas -Maison du temps libre</b>	
la journée :	146,30
la soirée :	73,10
<b>Salle du Fret</b>	
la journée :	73,20
la soirée :	36,60
<b>Salle de Saint-Hernot</b>	
la journée :	62,00
la soirée :	30,50
<b>USAGE COMMERCIAL :</b>	
Une Caution destinée à garantir le maintien en bon état des installations	603,40
<b>Salles Maison pour Tous de Tal-Ar-Groas -Maison du temps libre Crozon</b>	
la journée :	307,70
la soirée :	153,90
<b>Salle du Fret</b>	
la journée :	153,90
la soirée :	77,00
<b>Salle de Saint-Hernot</b>	
la journée :	123,10
la soirée :	61,50
<b>Salle rue NOMINOË</b>	
La journée	522,00
<b>USAGE PRIVE</b>	
Une caution destinée à garantir le maintien en bon état les installations sera exigée	574,00
<b>Salles de Tal-Ar-Groas</b>	
la journée + soirée :	225,30
<b>Salle Maison du temps libre Crozon (en cas d'occupation de la salle de Tal-Ar-Groas par l'ALSH)</b>	
la journée + soirée :	225,30
<b>POINT-ACCUEIL-PLAISANCE LE FRET :</b>	
la nuit, douche comprise, par personne.	7,70
la douche	2,20
<b>LOCATION DE SALLES POUR LES SEMINAIRES</b>	
caution	928,00
Cinéma salle réunion la journée	236,60
Cinéma salle réunion la demi- journée	220,80

## ENFANCE - JEUNESSE

### ALSH

Tranche de Quotient familial	Prix à la journée	prix 1/2 journée avec repas	prix 1/2 journée sans repas
QF< 630€	6 €	5,10 €	2,90 €
631<QF<840	8 €	6,40 €	3,80 €
841<QF<1050	10 €	8 €	4,70 €
1051<QF<1680	12 €	9,60 €	5,60 €
1681<QF	15 €	12 €	7 €

### GARDERIE ALSH

Le matin - 1 <sup>ère</sup> demi-heure avec gouter	0,90
- demi-heures suivantes	0,70
le soir - demi-heure	0,70

### GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Le matin : - Demi-heure	0,70
Le soir : - 1 <sup>ère</sup> demi-heure avec goûter.	0,90
- Demi-heures suivantes	0,70
Goûter soutien scolaire	0,20

### RESTAURATION SCOLAIRE

Enfants	3,10
Prestation cantine	1,89
Adulte	4,55

### TOUS SERVICES (ALSH, Garderies, restauration)

Pénalités pour retard ou défaut d'Inscription/par retard ou défaut	10 €
Pénalités pour dépassement d'horaire /par dépassement	10 €

## CULTURE

### Animation patrimoine

Animation scolaire : hors commune

l'heure	49,50
la demi-journée	148,40
la journée	297,00
Animation pour adultes :	
l'heure	58,00
la demi-journée	172,60
la journée	345,15

## II - MOYENS GENERAUX

### DROITS DE PLACE

Droits de place (calculés en fonction de toute la surface de vente par étalage et auvent ou délimités par piquets de fixation) (Marché bi-mensuel, brocante, divers...) par jour :

#### **Marché**

Abonnement semestriel (paiement semestriel) pour occupants à place fixe : ml./jour	0,85
Utilisation de place fixe annuelle : ml/jour	1,15
<b>Electricité :</b>	
- Consommation < 0,5 KW/jour :	1,35
- Consommation entre 0,5 KW et 3 KW/jour :	2,55
- Consommation > 3 KW/jour :	3,90
Droit par véhicule ne servant pas d'éventaire/jour	0,60
Emplacement supérieur à 14 ml la journée/jour	32,25
<b>PETITS MARCHES : (Journaliers) CROZON, TAL-AR-GROAS, SAINT HERNOT</b>	
Jusqu'à 2 m linéaire/jour	1,50
De 2 m linéaire à 5 m linéaire/jour	2,75
De 5 m linéaire à 10 m linéaire/jour	3,70
De 10 m linéaire à 15 m linéaire/jour	4,70
+ de 15 m linéaire / jour	11,50
Droit par jour pour tout branchement sur une borne électrique d'un véhicule ou remorque	2,30
	-
<b>Autres usages : ml./jour</b>	<b>1,20</b>
<b>Etalage occasionnel le M2 /jour</b>	<b>1,20</b>
<b>Manège ou similaire :</b>	
Le m <sup>2</sup> jusqu'à une superficie de 100 m <sup>2</sup> /jour	0,25
Le m <sup>2</sup> au-delà de 100 m <sup>2</sup> /jour	0,20
<b>Caravanes d'habitation à l'occasion fêtes foraines ou autres :</b>	
jour/caravane : sans fourniture d'eau et d'électricité	1,35
jour/caravane : avec fourniture d'eau	1,95
jour/caravane : avec fourniture d'eau et d'électricité.	2,60
<b>CIRQUES : Capacité déclarée sous chapiteau</b>	
Grands cirques : > à 300	887,80
Cirques moyens : 150 à 299	352,00
Petits cirques ambulants : <149	89,50
Caution pour dégradation de biens	390,10
<b>EMPLACEMENTS DE TAXIS : PAR PLACE/AN</b>	<b>70,10</b>

<b>CAMPING-CAR</b>	
Bornes	2,50
Aire de stationnement campingcars	4,85
Bornes ordures menagères	0,50
<b>MARCHES NOCTURNES</b>	
par emplacement et par soirée	24,50
<b>TOILETTES PUBLIQUES</b>	
	0,20
<b>TERRASSES</b>	
<b><i>CROZON : Prix au m<sup>2</sup> annuel</i></b>	
Terrasse aménagée couverte	71,30
Terrasse aménagée, non couverte	63,80
Terrasse non aménagée, non couverte	34,80
Etalage non aménagé, non couvert devant un commerce	23,30
Etalage aménagé, non couvert devant un commerce	34,50
<b><i>MORGAT : Prix au m<sup>2</sup> annuel</i></b>	
Terrasse aménagée couverte	71,30
Terrasse aménagée, non couverte	63,80
Terrasse non aménagée non couverte	34,80
Etalage non aménagé, non couvert devant un commerce	23,30
Etalage aménagé, non couvert devant un commerce	34,50
<b><i>Saint Hernot, Le Fret-, Tal-Ar-Groas -: Prix au m<sup>2</sup> annuel</i></b>	
Terrasse aménagée, couverte	45,00
Terrasse aménagée, non couverte	28,10
Terrasse non aménagée, non couverte	23,30
<b>MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL</b>	
Catégorie	
A : Tarif horaire	46,20
B : Tarif horaire	42,90
C : Tarif horaire	39,80
Informaticien	46,10
<b>Caution pour affichage non autorisé ou non enlèvement d'affichage</b>	
	170,00

### III -SERVICES TECHNIQUES

#### OCCUPATION DOMAINE PUBLIC JOURNALIER

Pour travaux (exception faite pour les associations humanitaires ou caritatives)

1)-Partie fixe due pour ouverture de dossier	6,80
2)-Echafaudage par ml	0,35
3)- Utilisation engins de chantier ou mobilhomes établis ou se développant sur la voie publique par ml	1,60
4)- Droit de stationnement d'une benne à gravats par ml	0,35
5)- Dépôts de matériaux ou de matériels par m <sup>2</sup>	0,35
6)- Installation de palissade jointive en matériaux durables, régulièrement entretenue par ml d'emprise du domaine public	0,55
7)-Pénalité pour occupation du domaine public sans autorisation (permission de voirie) par M2 en sus des tarifs précédants :	
- Le premier jour	0,55
- le deuxième jour	1,25
- le troisième jour et chaque jour suivant	2,45

#### PRESTATION TECHNIQUE

Regard E.P., l'unité :	53,40
Participation pose de caniveaux, le mètre linéaire :	46,80
Participation fourniture pose de buses CR8 Ø 160 par mètre linéaire :	16,65
Participation fourniture pose de buses CR8 Ø 200 par mètre linéaire :	33,30
Participation fourniture pose de buses CR8 Ø 250 par mètre linéaire :	34,30
Participation fourniture pose de buses CR8 Ø 315 par mètre linéaire :	53,05

~

#### LOCATION DE MATERIEL POUR LES ETS PUBLICS tarifs horaires :

##### Avec chauffeur

Location Elagueuse :	97,90
Location d'un camion à benne voirie :	75,15
Location d'un camion avec plateau :	78,85
Location d'un camion avec grue :	73,85
Location d'un tracto-pelle :	62,40
Location camion-nacelle	83,25
Location tracteur avec remorque :	72,60
Location balayeuse :	70,80
Location compacteuse :	70,80
Location hydrocureuse :	53,60
Location minipelle :	54,10

##### Sans chauffeur

Mise à disposition d'un fourgon	38,85
Location benne mobile/jour	5,70

#### LOCATION DE CHALET

##### Usage commercial

Location de chalet: le chalet/ jour	20,80
-------------------------------------	-------

##### Associations

Location de chalet: le chalet/ jour	10,40
-------------------------------------	-------



<b>ASSOCIATIONS</b>	
<b>Matériel divers</b>	
<i>Associations communales sans intéressement de personne :gratuit</i>	
<b>Caution prêt véhicule</b>	<b>500,00</b>
<b>Associations hors commune</b>	
Podium 32 m <sup>2</sup> indépendants avec bâche :	157,00
Podium 32 m <sup>2</sup> indépendants sans bâche :	78,35
16 m <sup>2</sup> podium simple :	6,00
Par 16 m <sup>2</sup> supplémentaires :	26,85
Par barrière et par jour :	0,40
Podium mobile 80 m <sup>2</sup> y compris transport, montage, démontage	546,50
Chaise par jour :	0,30
Panneau expo par jour :	6,95
Grille d'exposition par jour :	4,10
Banc par jour	1,55
Table pliante par jour 2,20 x 0,80	3,95
Coffret électrique par jour	24,40
Panneaux signalisation par panneau par jour	6,75

Accusé de réception en préfecture  
029-212900427-20181206-74-2018-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2018  
Date de réception préfecture : 11/12/2018